



**JEFONDS.COM**

*by RB avocats*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2018

### **Le cabinet RB AVOCATS lance JeFonds.com la première plateforme sur Internet dédiée aux cessions de fonds de commerce et de droit au bail**

#### **A qui cette plateforme s'adresse-t-elle ?**

Disponible à l'adresse <http://www.jefonds.com>, JeFonds.com s'adresse aux commerçants, artisans, chefs d'entreprise souhaitant acheter ou vendre leur fonds de commerce et / ou leur droit au bail.

Dédié aux professionnels, JeFonds.com est un outil simple, transparent et rapide, piloté par des Avocats, afin de fournir à leurs clients une prestation totalement dématérialisée, grâce notamment à [l'Acte électronique d'avocat](#).

Cette nouvelle approche permet de mettre à la disposition des commerçants **un service plus rapide et surtout à moindre coût** que ce qui est aujourd'hui proposé sur le marché des professionnels du droit et / ou de l'immobilier.

#### **Comment ça marche ?**

Le professionnel souhaitant céder / acheter un fonds de commerce ou un droit au bail :

- S'inscrit sur le site à l'adresse <http://www.jefonds.com>
- Répond en quelques minutes à un rapide formulaire,
- Transfère ses pièces de façon sécurisée via son espace client,
- Peut contacter, quand il le souhaite, l'un des Avocats du Cabinet,
- Procède au règlement des honoraires de façon sécurisée directement sur la plateforme,
- Signe de façon électronique ou de façon plus traditionnelle, en présenteielle, l'acte de cession ou d'acquisition.

De leur côté, les Avocats du Cabinet RB Avocats procèdent aux vérifications d'usage et à la rédaction des actes qui seront ensuite communiqués à chaque partie sur son espace client.



**JEFONDS.COM**

*by RB avocats*

## Qui sommes-nous ?

Le cabinet RB AVOCATS a été créé en 2011 par [Me Hélène RIAHI](#) et [Me Céline BURAC](#), toutes deux Avocats au Barreau de Paris.

Le cabinet intervient notamment dans le secteur du droit des affaires, à savoir notamment le droit commercial, le droit bancaire et financier, le droit du travail et le droit des entreprises en difficultés.

Mandataires en transactions immobilières, les Avocats du cabinet ont développé une compétence particulière en assistant et conseillant leurs clients dans le cadre de cession et d'acquisition de fonds de commerce.



### **Contact presse :**

Me Céline BURAC

Tél : 01.82.28.74.80 / 01.60.75.84.45

[cburac@rb-avocats.com](mailto:cburac@rb-avocats.com)